



COMITÉ NATIONAL DE
LIAISON DES ACTEURS DE LA
PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

2020

Rapport d'activités



Les membres du bureau

CNLAPS

11/10/2020

Sommaire

1 Les orientations stratégiques et politiques

1 L'enjeu autour du recueil des données

2 L'enjeu autour de l'évaluation des services

3 La dimension recherche

8 L'activité du centre de formation

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POLITIQUES

A l'heure de dresser le bilan, 2019 a été pour le CNLAPS, une année de **transition** et une année bien remplie autour des axes de travail suivants :

Représenter la diversité de la prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une création locale qui adapte son action à la spécificité d'un territoire. Son point de force est sa plasticité qui lui permet de s'adapter en permanence pour répondre au mieux aux besoins des publics et des territoires.

La diversité des services de prévention spécialisée qui adhèrent au CNLAPS repose sur :

- la diversité des territoires,
- la diversité des actions menées,
- la diversité des publics accompagnés,
- la diversité des orientations départementales ou métropolitaines,
- la diversité de la nature juridique des personnes morales porteuses de l'action,
- la diversité des cultures professionnelles des services... ;

Cette diversité et les perpétuels mouvements dans lesquels sont inscrits les services sont aussi la principale richesse de la prévention spécialisée.

Le CNLAPS est le seul réseau à dimension nationale qui représente les acteurs de la prévention spécialisée.

Dans cette mosaïque d'interventions, la principale fonction du CNLAPS se situe dans la valorisation de cette diversité et dans un travail de mise en lien :

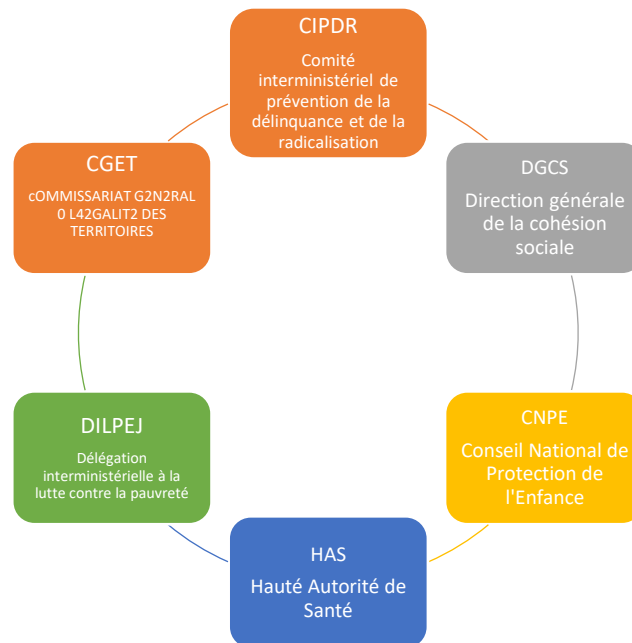
- ▶ Mise en relation entre les adhérents,
- ▶ Mise en lien avec les représentants des pouvoirs publics.

Le CNLAPS se positionne au cœur des enjeux qui traversent les services et les structures en mettant en place des espaces d'échanges et d'élaboration.

Il permet une mise à distance des problématiques et des enjeux rencontrés sur les territoires. La mise au travail au sein d'instances nationales favorise une mise en perspective et parfois une redynamisation des acteurs qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Poursuivre la coopération avec les pouvoirs publics

En 2019, le CNLAPS a poursuivi son travail avec les services ministériels. Nos principaux interlocuteurs sont :



Les retours dont nous font part nos interlocuteurs nationaux sont les suivants :

- Besoin d'avoir des interlocuteurs qui connaissent la prévention spécialisée et la réalité des territoires. Plus ces interlocuteurs sont en prise avec les réalités et plus les échanges sont recherchés car ils apportent une vision complémentaire à celle plus technocratique des personnels ministériels.
 - Besoin d'avoir des données objectivées sur les évolutions des publics et des territoires.
 - Besoin d'avoir une cartographie des implantations des services de prévention spécialisée en France.
 - Besoin de pouvoir s'adresser à des interlocuteurs associatifs qui s'inscrivent dans une démarche constructive qui ne se réduit pas à une sollicitation systématique de moyens financiers complémentaires.
- Le CNLAPS critique régulièrement les modalités de mise en œuvre des dispositifs comme pour le plan pauvreté, ou les modalités de travail des services publics comme dans le cadre de la politique de la ville. Mais pour être entendu, ces critiques s'opèrent toujours dans l'objectif d'améliorer les réponses aux besoins des personnes.

Pendant toute l'année 2019, les administrateurs du CNLAPS ont régulièrement travaillé avec leurs interlocuteurs nationaux.

Avec l'ensemble des ministères

Journée de travail interinstitutionnelle

Ce partenariat a trouvé son essor lors de l'assemblée générale du CNLAPS le 14 juin 2019, qui a été suivie d'un séminaire interinstitutionnel de travail sur le thème : « [Aller vers toutes les jeunes : les contributions de la prévention spécialisée au regard de l'évolution des politiques publiques](#) ».

Ce séminaire a été ouvert par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance. Les débats ont eu lieu en présence d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La finalité de ce séminaire était de valoriser les capacités de diagnostic de la prévention spécialisée et d'entamer une réflexion avec les services publics sur les modalités d'une coopération permettant de développer une action éducative globale et territorialisée.

Ce séminaire a réuni les représentants de tous les services cités ci-dessus, y compris une représentante de l'ex ANESM, autour de trois tables rondes :

- Une prévention spécialisée éducative renforcée dans l'espace public.
- Une prévention spécialisée pour toutes les jeunes.
- Une démarche inclusive pour renforcer la communauté éducative des territoires.

Ces échanges sont un point d'étape important. Ils font suite à une longue réflexion au sein du conseil d'administration et ont lancé une recherche action nationale importante sur les coopérations éducatives territoriales.



Avec le CGET

Etude sur les évolutions de la prévention spécialisée

En 2019, le CGET et le CNLAPS lancent une étude dans le but d'améliorer la connaissance de la prévention spécialisée en France et d'en connaître les évolutions sur les 5 dernières années.

Pour le CGET, il s'agit de vérifier les lieux d'implantation des services, notamment connaître le taux de couverture des territoires en QPV par la prévention spécialisée. Dans la perspective du lancement de la recherche action sur les coopérations éducatives territoriales, il est aussi demandé de préciser quels sont les partenaires privilégiés des services et quelles sont les modalités de travail.

Pour le CNLAPS, la multiplicité des pratiques, des formes et des territoires d'intervention, ainsi que la pluralité des orientations données par les départements ou métropoles entraînent un manque de lisibilité de la prévention spécialisée. Avoir des données sur les évolutions des services de prévention spécialisée est un enjeu fort puisque cela permet au CNLAPS de :

- transmettre une vision précise du travail de la prévention spécialisée auprès de ses interlocuteurs publics,
- défendre les moyens alloués,
- définir en fonction des évolutions pointées, une stratégie d'actions.

L'enquête a été réalisée par un cabinet « Itinere Conseil » du 28 octobre au 2 décembre 2019 et sur le 1^{er} semestre 2020. 132 structures sur 238 estimées ont répondu au questionnaire en ligne. Le rapport est livré en septembre 2020.

Avec la DILPEJ

Obtention de postes complémentaires dans le cadre d'appels à projets

Les administrateurs du CNLAPS se sont fortement investis dans la mise en œuvre de différents dispositifs publics, comme :

- ▶ [Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes](#) :

Dans un premier temps, le CNL a défendu la prévention spécialisée auprès d'Olivier Noblecourt ce qui a aidé certains services à bénéficier de postes supplémentaires sur les

territoires où l'Etat a contractualisé avec les départements.

Selon l'étude du CGET mentionnée ci-dessus, 14 structures ont bénéficié en moyenne de 4,5 postes financés dans le cadre de ce plan.

Parmi ces 14 structures, 10 sont en pluriactivité. Toutes sont préexistantes au plan pauvreté (38 ans d'existence en moyenne).

Le CNL a aussi été le relai des constats et impacts de la déclinaison de ce plan sur les territoires.

Promouvoir une prévention plus globale répondant aux besoins des jeunes et des territoires

De tout temps, à partir de sa mission de protection de l'enfance, la prévention spécialisée a pu développer des actions spécifiques sur un territoire pour répondre à des besoins non couverts. En 2019, des adhérents se sont investis dans les appels à projets suivants :

► Réponse à l'appel à projet concernant les Invisibles :

Le CNLAPS a pu identifier l'investissement des services de prévention spécialisée et le valoriser auprès de ces interlocuteurs nationaux.

► Réponse à l'appel à projet 100% Inclusion : Projet LENA : Laboratoire expérimental pour une nouvelle autonomie :

Pour la première fois, suite à un appel à projet national, le CNLAPS est devenu le porteur juridique d'une réponse collective de ses adhérents :

5 services implantés sur 5 départements différents se sont investis dans cet appel à projet, l'APAP 80, l'AGASEF 42, l'ADDAP13, APS 83 et CMSEA 57. Ces professionnels ont développé une action, dont le caractère expérimental reposait sur :

- Une approche différenciée du public tant dans le repérage que dans la mobilisation et l'accompagnement tout au long du parcours. C'est le parcours qui s'adaptait à la personne et non l'inverse.

- Un processus participatif qui plaçait la personne accompagnée au centre des deux niveaux d'accompagnement : collectif et individuel et qui l'impliquait dans l'évaluation de son parcours et du projet.

La candidature du CNLAPS n'a pas été retenue. Pour autant, le travail collectif a été apprécié par nos interlocuteurs publics et par les professionnels des 5 services qui ont échangé sur leurs pratiques et ont co construit une action pertinente et innovante.

Cette expérience est une étape fondamentale dans les évolutions qu'envisagent aujourd'hui les administrateurs du CNLAPS.



Avec la DGCS

Défense d'une prise en charge adaptée des MNA et des sortants ASE

La présence d'un administrateur CNLAPS au sein du CNPE – conseil national de la protection de l'enfance a permis de faire valoir la place et les capacités de la prévention spécialisée dans la prise en charge des jeunes mineurs non accompagnés et des jeunes sortant de l'ASE.

Avec le CIPDR

Animation du groupe national et travail sur les critères de radicalisation

Le groupe regroupant les professionnels impliqués au sein des CEAF – cellules d'écoute et d'accompagnement des familles a poursuivi ses rencontres et son travail.

Renforcer la mise en réseau entre les adhérents

Le CNLAPS s'inscrit dans le même mouvement d'aller vers les adhérents que celui initié par les éducateurs en direction des jeunes.

Nous constatons que la communication par mail est inopérante et doit se réduire à la simple transmission documentaire. Entre les représentants du réseau national et les adhérents, la communication est principalement orale et a lieu après 17 heures, après la fermeture des standards.

Concernant le fichier des adhérents du CNLAPS qui se situe à la source de la communication. Il doit être sans cesse mis à jour. En effet, au sein des services et des structures, les personnes changent, les adresses, particulièrement au fil de la mise en place du RGPD, se modifient. Les professionnels en charge de l'animation du réseau doivent donc être en relation permanente avec les adhérents et réactualiser le fichier quotidiennement.

Des réactualisations tardives signifient autant de mécontentements de responsables de service qui n'accèdent plus aux informations et ont le sentiment de verser une cotisation en pure perte.



La mise en réseau entre les adhérents du CNLAPS n'est pas l'apanage exclusif des professionnels en charge de l'animation nationale du réseau, loin de là. En effet, de nombreuses connections s'organisent entre les services adhérents et échappent complètement à l'animation du réseau national. La proximité des territoires ou des cultures professionnelles sont autant de facteurs qui favorisent les relations entre les services.

Ces informations concrètes sont précieuses pour poser les bases de l'organisation future du

CNLAPS. Aujourd'hui, les relais entre l'activité portée par le réseau au niveau national et les adhérents sont les administrateurs représentants les régions. Nous devons nous interroger sur la pertinence de cette organisation et les moyens qu'elle nécessite.

L'implication des adhérents au sein de leur réseau national est variable et évolutive.

Les motivations repérées des adhérents dans leur implication au niveau national sont les suivantes :

Connaître les dispositifs et les évolutions des politiques publiques pour anticiper les actions à mettre en place

Echanger les expériences et développer de nouvelles actions spécifiques ou de nouvelles modalités d'intervention

Confronter les points de vue et provoquer une ouverture d'esprit au sein des équipes

Inscrire une action locale dans une recherche action d'envergure nationale et valoriser l'action du service

Développer collectivement un support national qui pourra être redéployé en interne à moindre coût

Au niveau national, les coopérations entre les adhérents se mettent en place naturellement, lorsque chacun identifie pour sa propre structure un intérêt à s'investir. En d'autres termes, les coopérations se situent autour de la construction d'un intérêt commun.

La mise en réseau suppose un échange permanent d'informations entre l'activité du réseau national et les actions des adhérents sur les territoires.

Le CNLAPS doit donc se munir d'un outil favorisant ces échanges. Le site internet est l'un des moyens mais il dysfonctionne depuis des années. En 2019, les administrateurs ont décidé de lancer la construction d'un site performant qui sera déployé en 2020.



Trouver une organisation adaptée

Depuis de nombreuses années, l'organisation du CNLAPS provoquent des insatisfactions. Tout système rencontre ses propres limites. Cependant, au sein du CNLAPS, les critiques sont récurrentes et proviennent :

- des administrateurs qui ne parviennent pas à avoir une vision globale de l'activité du réseau et ont le sentiment de ne pas pouvoir assurer à distance leurs responsabilités d'employeurs vis-à-vis des salariés.
- des salariés qui de par leur tout petit nombre rencontrent sans cesse des limites dans leurs actions et ne parviennent pas à obtenir de réponses des adhérents à leurs sollicitations.
- des adhérents qui parfois estiment que le réseau est l'affaire de quelques personnes et que les informations dont ils ont besoin ne leur sont pas transmises.
- des interlocuteurs publics qui lorsqu'ils engagent un travail avec le CNLAPS déplorent les délais de mise en œuvre et le peu de réponses transmises par les adhérents, ce qui leur donne le sentiment que les professionnels ne saisissent pas les enjeux des politiques publiques.

Ces insatisfactions s'accompagnent aussi et heureusement de grandes réussites et d'agréables temps d'échanges, notamment lors d'événementiels, lors de la mise en place de groupes de travail dynamiques ou des formations.

Sur toute l'année 2019, les administrateurs et particulièrement les membres du bureau ont travaillé sur l'organisation du CNL et se sont interrogés sur ces insatisfactions qui ont conduit fin 2019 à la démission de la coordonnatrice.

Dans ce rapport d'activité, nous évoquons les difficultés structurelles pointées car elles ont fait l'objet d'un travail important de la part des membres du bureau en 2019. Le but est de pouvoir dans l'avenir les dépasser et trouver une organisation fluide nous permettant de nous concentrer uniquement sur un travail de fond autour de la prévention spécialisée.

L'organisation du CNLAPS doit rester un sujet secondaire pour les adhérents qui doivent pouvoir se concentrer sur une réflexion de fond concernant la prévention spécialisée.

Le travail sur l'année 2019 des membres du bureau les amène à constater que le CNLAPS se retrouve régulièrement à gérer les difficultés suivantes :

- Difficultés à recruter du personnel, ce qui s'explique principalement par l'absence de réseau sur la région parisienne,
- Difficultés dans la gestion du personnel en place. En effet, il s'avère difficile pour ne pas dire impossible de gérer des salariés à plusieurs centaines de kilomètres de distance.
- Difficultés à établir une relation de travail cohérente entre les adhérents et les salariés du réseau. En effet, le CNLAPS se trouve à devoir gérer un paradoxe qui met en tension, d'un côté, les services de prévention spécialisée investis dans une action éducative ancrée sur un territoire et de l'autre, un CNL qui dans son organisation même est totalement hors sol.
- Difficultés à gérer une équipe de salariés qui de par sa petite taille, 2 à 3 personnes se retrouve très rapidement face à ses limites. Les professionnels sont vite bloqués car ils ne peuvent pas s'appuyer sur les compétences complémentaires que l'on trouve au sein d'une plus grande équipe.
- Difficultés dans la transmission. En effet, naturellement, le travail en réseau personifie les relations. Le poste de coordonnateur renforce cette personnalisation et pose des limites en matière de transmission et de fonctionnement collectif. De manière structurelle, cette organisation parisienne réduit la dimension du CNLAPS.

Tout au long de l'année 2019, les membres du bureau avec les administrateurs ont réfléchi afin de mettre en place une organisation en réseau valorisant **la pluralité** de ce qu'est la prévention spécialisée aujourd'hui,



LE LOGICIEL DE RECUEIL DE DONNEES, UN OUTIL AU SERVICE DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Une genèse dans un contexte national incertain

L'idée de développement d'un logiciel de recueil de données par le CNLAPS émerge fin 2017 dans un triple contexte, comme le relève le rapport Bouziane¹, de **baisse de financements**, de **nouvelles problématiques émergentes** (radicalisation, MNA), et d'un **positionnement** pouvant parfois paraître **ambigu** avec la Politique de la Ville et la **Prévention de la Délinquance**.

Il apparaît alors important de pouvoir faire valoir **l'utilité sociale de la prévention spécialisée** (l'impact des actions), tant sur les publics accompagnés que sur les territoires investis, et de disposer de données collectées nationalement pour **occuper une place plus affirmée auprès des pouvoirs publics** dont les sollicitations s'intensifient.

Un processus de construction collaboratif

Un comité de pilotage, regroupant plusieurs associations adhérentes du CNLAPS, se crée en 2018 pour définir les contours de ce projet et pour arrêter une méthodologie d'action.

La volonté affirmée est d'adopter d'emblée une démarche qui se veut participative auprès des adhérents, concrétisée par la mise en place d'un **questionnaire** en ligne auprès de 116 structures de prévention spécialisée (66 réponses soit un taux de réponse de 57%) pour recenser les outils de recueil de données existants et l'utilisation qui en est faite.

Cette enquête de terrain, qui a permis une représentativité de l'ensemble des territoires (urbains, ruraux, d'outre-mer), a mis en lumière différents éléments : un manque d'harmonisation nationale en termes de recueil de données avec l'existence de nombreux outils, des niveaux de détails différents selon les structures, des outils souvent chronophages et pas toujours investis par les équipes. 49

structures se sont dites intéressées par la démarche de développement d'un nouveau logiciel par le biais du CNLAPS (soit 75% des répondants).

Cette première étape a donc permis de sonder l'ensemble des adhérents sur le bien-fondé d'une telle démarche.

Un **séminaire** de plusieurs jours s'est déroulé ensuite à Saint-Etienne sur la base du volontariat et a regroupé 11 structures (associations et métropoles issues des quatre coins de l'Hexagone) afin de définir collectivement l'ossature du logiciel. Des cadres, des éducateurs, des administrateurs ont composé alors les différents groupes de travail. Ce processus de construction collaboratif a permis d'arrêter un premier cahier des charges et de prendre en compte la diversité de points de vue des acteurs.

Le comité de pilotage a par la suite pu travailler en étroite collaboration avec le prestataire informatique retenu pour le **développement de l'outil logiciel**, sur la base du cahier des charges arrêté lors du séminaire.

Nous sommes actuellement, depuis le début de l'été, dans **une phase de test** (pré-test durant l'été avec 4 associations pilotes, puis test après l'été auprès des structures ayant participé au séminaire) qui permettra de finaliser l'outil. **Le CNLAPS sera alors en mesure de proposer le logiciel à l'ensemble de ces adhérents pour le début d'année 2021.**

Un outil à 3 dimensions : l'agenda, les personnes accompagnées, les territoires

Cet outil se veut avant tout adapté à la pratique des équipes éducatives dans un souci de ne pas rendre chronophage la saisie des données. Il répond également aux obligations en termes de droit du travail (gestion des plannings prévisionnel et réalisé). L'idée est ici que chaque éducateur puisse saisir son activité à partir d'un **agenda numérique** (accompagnements individuels, actions collectives, présence sociale, temps de réunion, ...). Le niveau de détails souhaité de l'activité sera laissé au libre choix de chaque structure. L'ergonomie du logiciel permet une saisie rapide et intuitive, possible **à la fois sur smartphone ou sur ordinateur**.

¹ BOUZIANE-LAROUSSI et JACQUAT, *L'avenir de la prévention spécialisée*. Rapport d'information, février 2017.

Ces différentes indications viendront incrémenter des **fiches jeunes** et des **fiches territoires** préalablement créées.

Ainsi, chaque éducateur pourra par exemple avoir une vision globale de ses différents temps d'activité (pourcentage de temps de présence sociale par exemple), des personnes qu'il accompagne (nombre d'accompagnements, nombre de jeunes orientés par un partenaire spécifique, problématiques principales abordées), des actions collectives mises en place.

Ces données pourront également être **exportées pour la réalisation du rapport d'activité**.

Une analyse des impacts et un outil sécurisé aux normes RGPD

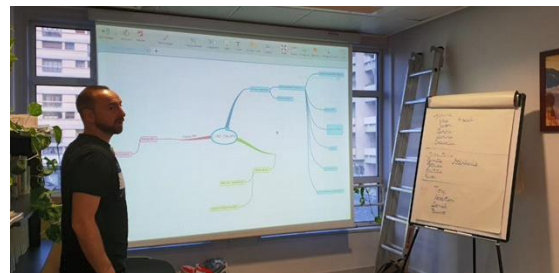
L'éducateur pourra également évaluer, sur une temporalité donnée, **l'évolution de la situation d'un jeune ou la transformation d'un territoire**, à partir de critères prédéfinis. Ces indicateurs permettront de faire ressortir l'impact de l'action de la prévention spécialisée à partir de critères objectifs. Nous soulignons ici notre volonté de bien montrer notre action à la fois sur la personne et sur un territoire donné, l'aspect territorial n'étant que très rarement mis en avant dans les autres outils que nous avons pu consulter. **L'accès aux données sera sécurisé** et sera différencié selon l'utilisateur, et, point primordial, **les données resteront la propriété exclusive de chaque structure**. Elles seront hébergées sur des serveurs répondant aux **normes RGPD**.

Renforcer la position de la prévention spécialisée

Une partie, renseignée par les structures, permettra de **faire remonter au CNLAPS des données d'ordre plus générale et anonymes**.

L'intérêt de cette remontée d'informations est de permettre au CNLAPS de présenter aux pouvoirs publics qui nous sollicitent toujours davantage des arguments concrets et émanant des territoires, en ces temps incertains où les

méthodes d'intervention de la prévention spécialisée (aller vers) et son expertise territoriale sont mises en avant pour faire face à de nouvelles problématiques ou développer de nouveaux champs d'action (radicalisation, MNA, promeneurs du net, prévention et lutte contre la pauvreté, repérage des publics invisibles dits NEET, confinement).



Séminaire de travail CNLAPS

L'ENJEU AUTOUR DE L'EVALUATION DES SERVICES

Mission de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée, sous l'impulsion du CNLAPS, a intégré la loi du 2 janvier 2002 par une ordonnance de simplification en date du 1^{er} décembre 2005.

A partir de 2007, c'est l'ANESM – Agence Nationale de l'évaluation et la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux qui a en charge les évaluations dans notre secteur.

Au 1^{er} avril 2018, l'ANESM se dissout et rejoint la Haute Autorité de Santé HAS.

Dans le cadre de son projet stratégique 2019 – 2024, la HAS fait référence au champ de la Santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la santé, intégrant les secteurs sanitaire, social et médico-social et le définissant comme « un état de complet bien-être physique, mental et social. Il ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La HAS reprend à son compte les principales avancées par la charte d'Ottawa¹, affirmant que « La santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. »

La HAS est une autorité publique indépendante à caractère scientifique, elle vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social. Elle travaille aux côtés des pouvoirs publics dont elle éclaire la décision, avec les professionnels pour optimiser leurs pratiques et organisations, et au bénéfice des usagers dont elle renforce la capacité à faire des choix.

Ces missions sont les suivantes :

- Evaluer les dispositifs et les actes professionnels,
- Elaborer des recommandations sur les bonnes pratiques professionnelles,
- Mesurer et améliorer la qualité des services sociaux et médico sociaux.

La présence du CNLAPS au sein des instances de concertation de la HAS

Deux enjeux majeurs ont poussé les administrateurs du CNLAPS à se mettre en lien avec les représentants de la HAS :

- Faire en sorte que les spécificités d'intervention de la prévention spécialisée soient prises en compte dans les référentiels d'évaluation élaborés par la HAS,
- Faire valider par la HAS un référentiel d'intervention de la prévention spécialisée pouvant s'opposer aux décideurs locaux et en particulier les maires qui peuvent sur certains territoires souhaiter voire glisser la mission vers un aspect plus sécuritaire qu'éducatif.

Pour les administrateurs du CNLAPS, ce référentiel pouvait prendre la forme d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles en prévention spécialisée.

En 2019, les premières rencontres entre CNLAPS et HAS s'organisent. Il apparaît que le référentiel d'une mission ne peut faire l'objet d'une recommandation. Pour autant, les représentants de la HAS sont très intéressés par le CNLAPS et deux administrateurs CNL sont désormais invités au sein du comité de concertation de la HAS.

Ils repèrent deux enjeux pour les services de prévention spécialisée :

La prise en compte dans les projets de service des recommandations des bonnes pratiques professionnelles

Tous les 5 ans, les services de prévention spécialisée élaborent un projet de service prenant en compte les axes d'amélioration définis dans le rapport d'évaluation interne ou externe et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles définies par la HAS.

Dans le but d'aider les adhérents, le CNLAPS à développer une base documentaire regroupant les recommandations des bonnes pratiques professionnelles qui concernent la mission de prévention spécialisée.

Par ailleurs et nous y reviendrons plus tard, les interventions techniques concernant l'élaboration des projets de service sont relancées.

La parution d'un nouveau référentiel d'évaluation en 2021

En 2022, l'évaluation interne disparaît au profit d'une démarche qualité pilotée par la HAS.

Cette démarche qualité se fonde sur un nouveau référentiel d'évaluation actuellement élaboré par la HAS et qui entre en vigueur en septembre 2021 ou au plus tard au 1^{er} janvier 2022. Ce référentiel prône une évaluation centrée **sur les résultats à la personne**.

Cela ne signifie pas que les services ont désormais une obligation de résultats. Juridiquement, les services restent soumis à une obligation de moyens.

Il ne s'agit donc pas de basculer dans une culture du résultat mais bien plutôt de conserver toute l'agilité des services de prévention spécialisée fondée sur une culture de la solution, tout en respectant le référentiel d'évaluation de l'HAS

En d'autres termes, il va donc falloir prouver que les moyens mis en œuvre par l'association ont permis aux professionnels de trouver des solutions provoquant des résultats pour le jeune accompagné.



LA DIMENSION RECHERCHE

La souplesse d'intervention de la prévention spécialisée lui permette de s'adapter en permanence pour répondre aux besoins des jeunes et des territoires. Régulièrement, sur leur territoire, les équipes développent de nouvelles actions afin de prendre en compte un besoin non couvert.

Par ailleurs, l'ancrage territorial permet aux professionnels et administrateurs des services d'être au plus près des évolutions, que celles-ci concernent les besoins des populations ou les demandes des pouvoirs publics locaux.

Ces caractéristiques de l'action en prévention spécialisée sont reconnues par les pouvoirs publics qui régulièrement lancent avec le CNLAPS des recherches actions.

Ainsi, suite la recherche action concernant l'intervention sociale communautaire pilotée par le [Séminaire pour la Promotion de l'Intervention Sociale Communautaire \(SPISC\)](#) qui s'est déroulée entre 2014 et 2016 réunissant 9 sites en France et dans laquelle le CNLAPS s'est beaucoup investi, une nouvelle recherche action est lancée en 2019.

Les coopérations socio-éducatives territoriales 2019 - 2022

Cette recherche se déroule sur trois ans. Son financement total à hauteur de 205.000 € se décline de la manière suivante :

CGET • 140.000 €

DGCS • 40.000 €

CIPDR • 25.000 €

La coopération correspond à l'aide, à « l'entente entre les membres d'un groupe dans le but d'accéder à un ou des buts communs ».

Globalement, la recherche vise à questionner les modalités de coopération des acteurs territoriaux notamment en matière de lisibilité mais aussi d'efficacité dans le but de bâtir les

contours d'un modèle de coopération efficace. De manière plus précise, en matière socioéducative, il peut s'agir par exemple d'améliorer l'accompagnement ou l'orientation du jeune, de repérer plus tôt les personnes en situation de risque ou encore de faire en sorte qu'il n'y ait plus de sorties sèches.

L'objet de la recherche porte sur « les modes de coopération au sens large », et pas uniquement les modalités de coordination.

Il s'agit de s'intéresser aux pratiques de coopération et aux stratégies de coopération.

Le territoire est une dimension essentielle car il s'agit de définir quelles sont les caractéristiques territoriales les plus favorables pour développer une coopération éducative pertinente.

La recherche est engagée à l'échelle de 6 territoires à partir desquels elle devra apporter une conception partagée de « ce qu'est une pratique de coopération vertueuse » et efficace.

Le CNLAPS a lancé plusieurs appels en direction de ses adhérents en les encourageant à participer à cette recherche. 6 services se sont portés volontaires et ont proposé de travailler sur les territoires suivants :

- Abbeville – association APAP
- Marseille – ADDAP13
- La Ricamarie – AGASEF
- Brest – Association Don Bosco
- Moselle - CMSEA et association Moissons Nouvelles
- Chanteloup les Vignes - IFEP

Ce travail est à mettre en parallèle avec l'organisation du CNLAPS.



L'ACTIVITE DU CENTRE DE FORMATION

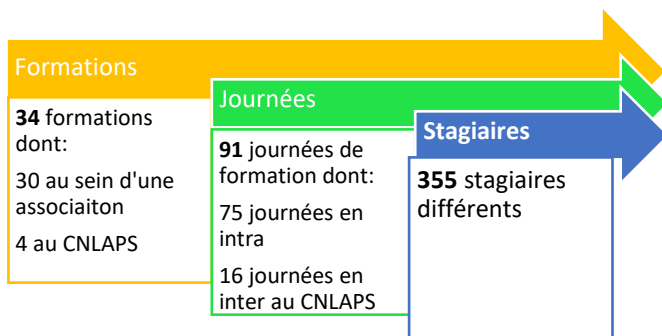
Le CNLAPS dispense des formations depuis 1992 et est déclaré organisme de formation depuis 2007. Il dispose d'une équipe pédagogique composée d'une quarantaine de formateurs occasionnels, praticiens de la prévention spécialisée et experts dans leur domaine.

Le centre de formation du CNLAPS intervient sur un segment très spécifique de l'offre de formation ce qui lui évite d'être enchevêtré dans les enjeux de concurrence dans lesquels se trouvent bon nombre d'organismes.

Le CNLAPS développe une activité de formation à destination principalement de ses membres mais aussi et de manière plus ponctuelle en direction de non-membres.

Depuis plusieurs années, 45% des formations sont réalisées au sein des services et 25% en inter dans les locaux du CNLAPS.

En ce qui concerne l'année 2019 :



En 2019, les formations en intra les plus demandées sont :

- Ecrire en prévention spécialisée,
- La prévention éducative de la radicalisation,
- L'intervention sociale à l'épreuve des produits stupéfiants,
- Le numérique dans les pratiques éducatives,
- Le droit des étrangers.

En 2019, le CNLAPS a organisé seulement 4 formations dans ses murs à Paris. Les thèmes ont été les suivants :

- Le pouvoir d'agir
- Être éducateur en prévention spécialisée
- Le travail de rue
- La fonction de cadre

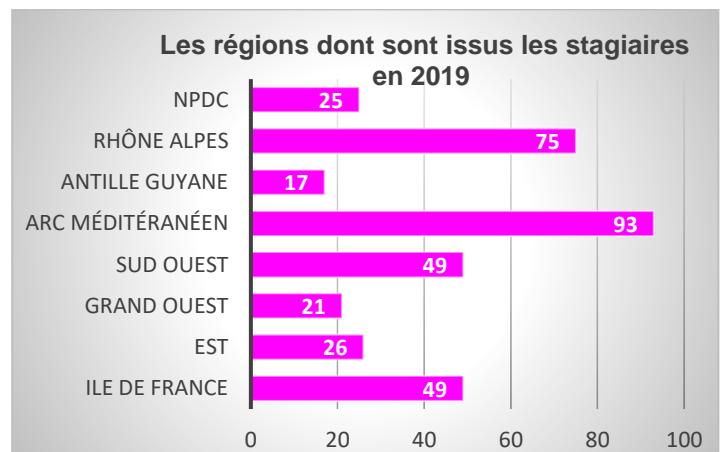
Les interventions techniques

Il y a quelques années, les interventions techniques étaient réalisées majoritairement par le coordonnateur national du CNLAPS sur des thèmes récurrents comme :

- le diagnostic de territoire,
- l'élaboration du projet de service,
- l'évaluation en prévention spécialisée.

Depuis quelques années, le nombre d'intervention techniques est en forte diminution. En 2019, nous n'en recensons aucune.

Les adhérents qui font appel au centre de formation



Il est à noter que les services de prévention spécialisée implantés en Ile de France et qui pour beaucoup ne sont pas adhérents, font appel régulièrement au centre de formation du CNLAPS. Nous dressons ce constat depuis plusieurs années.

Ceci signifie que les professionnels de cette région reconnaissent les compétences du CNLAPS mais cette légitimité ne se traduit pas, pour autant, par une adhésion.

Ces structures sont aussi fortement présentes lors des événementiels, notamment les journées nationales, organisés par le CNLAPS.

En approfondissant nos observations, il apparaît que la configuration spécifique de ce territoire et le nombre important de services ont provoqué une organisation sous forme de fédérations départementales.

L'un des enjeux du CNLAPS, qui dépasse la seule activité du centre de formation, est d'inventer les modalités d'une coopération avec ces organisations départementales.

Le profil des formateurs

Le centre de formation intervient sur une niche, qui exige une grande spécificité des formations mises en place.

Initialement, les formateurs sont tous diplômés du travail social. La complexité du terrain et la transversalité du champ d'intervention les a obligés à entreprendre des formations universitaires complémentaires. Ce sont eux qui deviennent ensuite formateurs au sein du CNLAPS.

La démarche qualité

L'activité de notre centre de formation s'inscrit dans un contexte de changements profonds induits par la mise en œuvre du décret qualité du 30 juin 2015 et de la loi de septembre 2018 intitulée : "Pour avoir la liberté de choisir son avenir professionnel". Cette loi a pour objectif de donner les conditions et les moyens aux associations et aux individus de répondre à un monde en profonde mutation.

Suite à un audit sur site en date du 24 octobre 2019, qui a donné lieu à une cotation des pratiques de notre organisme au regard des 21 indicateurs du référentiel qualité du Datadock, Unifaf a certifié le centre de formation du CNLAPS, le 2 décembre 2019.

La note obtenue est de 77% (77% de nos pratiques sont conformes aux indicateurs du référentiel) ce qui est très correct.

Lors de cet audit, la conseillère technique d'UNIFAF a pu partager son point de vue sur le fonctionnement de notre centre de formation :

Nos points de force :

- Le CNLAPS fait valoir d'une très bonne expertise du terrain portée par des formateurs qui sont eux même des professionnels de terrain,
- La qualité des formations est reconnue par les pairs et les institutions. Le nombre de participants aux journées nationales et aux événementiels organisés par le CNL constitue un élément de preuve de la reconnaissance du métier.
- Le centre de formation s'appuie sur un réseau national,
- Il existe une dynamique interne dans laquelle les formateurs sont impliqués dans la démarche qualité (séminaire annuel),

- Le centre de formation est compétent sur la conception pédagogique,
- Le CNL sait faire avec peu de moyens,
- Il est pertinent d'envisager la certification et la création de l'école de la prévention spécialisée. Il s'agit d'un beau projet qui peut se concrétiser sur une année. Les branches professionnelles doivent être associées.

Nos points de fragilité :

- Notre expertise n'est pas assez visible,
- La démarche qualité est lancée mais il faut la faire vivre et la structurer : les outils doivent être améliorés et tracés systématiquement.
- Les compétences des formateurs doivent être approfondies pour pouvoir développer de nouvelles formations,
- Les modalités pédagogiques doivent être travaillées sur les programmes,
- Les travaux de réflexion doivent être valorisés et communiqués.

En conclusion, le centre de formation du CNL est très spécialisé dans son domaine. Le volume de formations géré actuellement est conciliable avec les moyens alloués.

La perspective de la création de l'école de la prévention spécialisée a du sens mais le CNL ne peut aller vers la certification en l'état.

La conseillère technique Unifaf valide l'hypothèse des administrateurs qui consiste à construire des coopérations avec d'autres centres de formation avec lesquels les enjeux et la philosophie sont partagés et qui pourraient apporter au CNLAPS la technicité d'un centre de formation plus solide.

Il s'agit de développer des coopérations sans pour autant perdre notre identité.

Les perspectives

Dans ce contexte de changements, il a paru indispensable de poursuivre le travail en 2020 et de lui donner une ambition nouvelle en demandant un accompagnement externe pour que le CNLAPS reste pleinement une référence et un acteur incontournable de la formation professionnelle de la prévention spécialisée.